



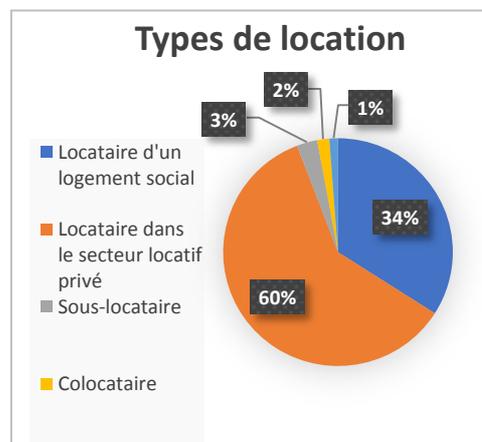
SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE SUR LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES SALARIÉS ET DES RETRAITÉS

Le volet statistique de l'enquête sur les conditions de logement des salariés et des retraités vient compléter l'étude qualitative commanditée par la CFDT. Cette dernière a été réalisée avec le concours financier de l'Agence d'Objectifs de l'Ires (en ligne sur www.cfdt.fr, rubrique Idées). L'objectif de l'étude est de mieux connaître les perceptions des salariés et des retraités face à leurs conditions de logement.

La construction du questionnaire et la collecte des données ont été à la charge de la CFDT ; le CERTOP (Centre d'Étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir) est venu en appui pour le traitement statistique des données. 6271 questionnaires ont ainsi pu être collectés, soit directement saisis en ligne par les enquêté(e)s, soit par des militants chargés de la passation. L'échantillon reflète la proximité des répondants avec le milieu syndical. L'analyse statistique des données de l'enquête a permis de présenter un « état des lieux » des conditions de logements (tri à plats) et de proposer des pistes de réflexion, en faisant ressortir les corrélations simples (Chi deux) et multiples (analyses de correspondances multiples).

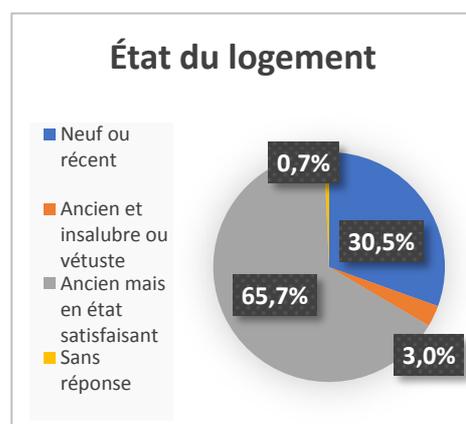
La population observée se compose majoritairement de salariés (87 %) et de retraités (11 %). Les demandeurs d'emplois, les étudiants, les apprentis et stagiaires et les personnes au foyer complètent l'échantillon. Seuls 12 % des salariés interrogés travaillent à temps partiel, et une proportion très importante (84,4 %) est titulaire d'un contrat à durée indéterminée.

Les enquêtés occupent le plus souvent leur logement en tant que « propriétaires » (67 %) et près de 30 % sont locataires, majoritairement dans le parc locatif privé et pour un tiers dans le parc social. Près de 60 % vivent en maison individuelle et 40 % en habitat collectif.



Des logements dans un état « globalement » satisfaisant

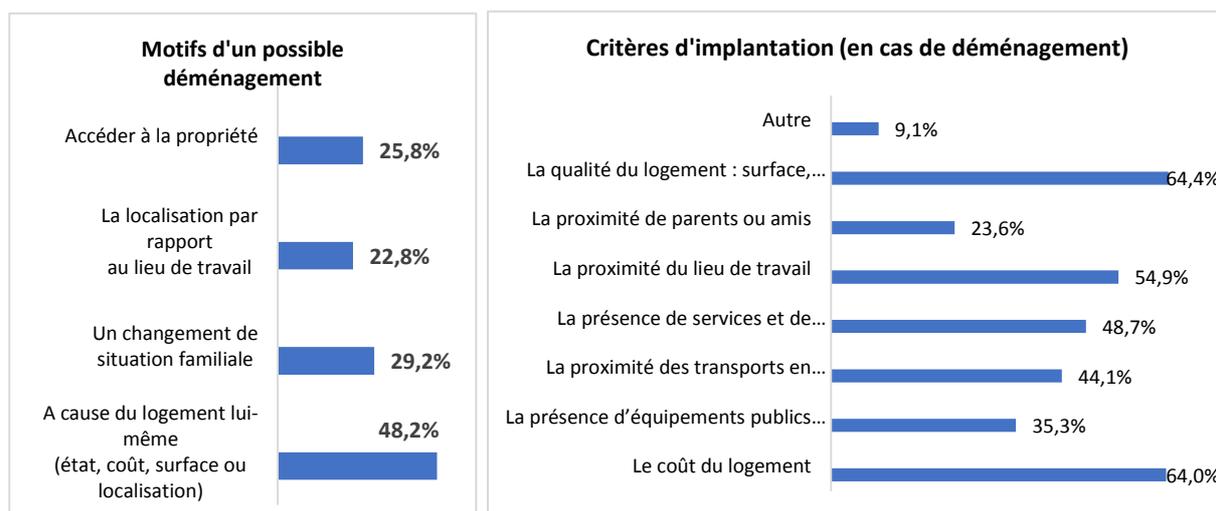
Même pour le parc ancien l'état des logements est globalement satisfaisant. La vétusté est citée par seulement 3 % des personnes. Pourtant, plus de 48 % jugent que leur logement nécessite la réalisation de travaux pour en améliorer la performance énergétique et près de 37 % pour en améliorer la qualité. Pour 18 % des enquêtés le besoin de travaux est lié à la survenance d'un handicap ou à une perte d'autonomie. L'appréciation concernant le logement est globalement positive : 84,4 % jugent leur environnement agréable, mais près de 20 % considèrent leur logement trop petit et 29 % le qualifient de mal isolé. Par ailleurs, 33,7 % dénoncent que celui-ci ne respecte pas les normes d'accessibilité.



Un enquêté sur deux travaille dans le département où il habite et un sur quatre dans sa commune de résidence. Seuls 15 % des enquêtés habitent à plus d'une heure de leur travail, mais 30 % estiment trop long ou trop contraignant le temps qu'ils consacrent aux déplacements domicile-travail. La voiture est le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail (57 % soit autant que les 58 % d'actifs qui y ont recours à l'échelle nationale).

Pour quelles raisons déménager ?

40,2 % des enquêtés ont indiqué devoir ou vouloir déménager dans les cinq ans à venir. Interrogés sur leurs motifs, 48,2 % mentionnent le logement lui-même ; 29,2 % indiquent un changement de situation familiale. Ce motif est plus fréquemment invoqué que la localisation du logement qui reste importante (près de 23 %). Enfin, l'accès à la propriété est un motif important (presque 26 %). Les critères qui président aux choix d'implantation sont avant tout la qualité du logement et son coût (64,4 %), suivie de la proximité du lieu de travail (54 %) et des commodités (services, commerces et transports en commun). Si le souhait de déménager est fort, il peut être contrarié par des raisons économiques : plus de 40 % des salariés qui passent entre 1 et 2 heures par jour dans les transports souhaiteraient se rapprocher de leur lieu de travail, mais ils ne le font pas pour des raisons économiques. On peut également noter que près de 60 % des bénéficiaires d'une allocation logement souhaitent déménager contre 40 % pour ceux qui ne perçoivent aucune aide. On peut s'étonner de voir que les personnes en contrat à durée indéterminée soient davantage désireuses de déménager que les autres salariés.

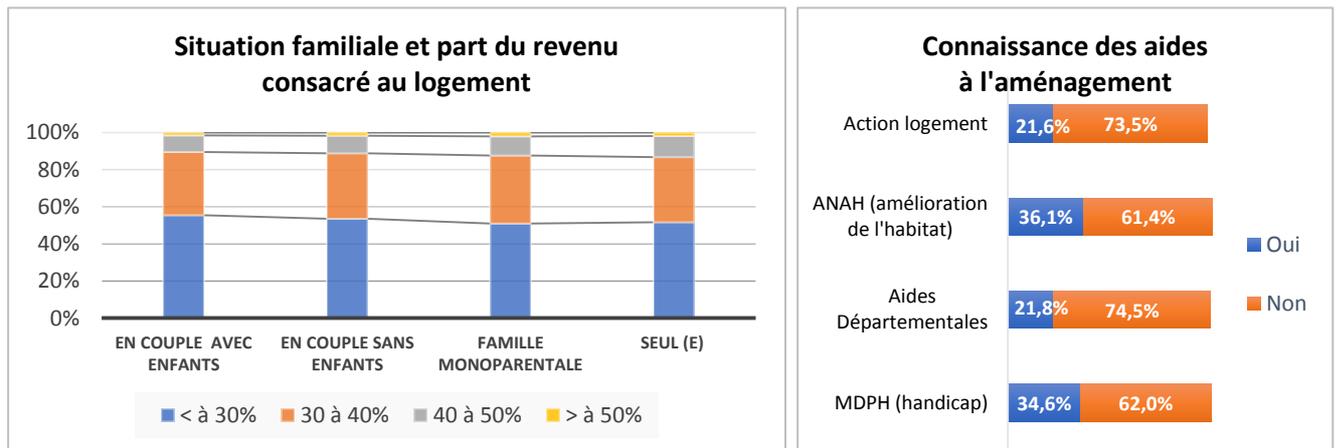


Taux d'effort et connaissance des systèmes d'aides

Si 44 % des enquêtés ont un taux d'effort égal ou supérieur à 30 %, seuls 11 % ont un taux d'effort supérieur à 40 %. Par ailleurs, la part du revenu consacré par les familles monoparentales à leur logement est plus importante que pour les autres catégories de répondants. Du fait de la structure de l'échantillon, la part des répondants bénéficiant d'une aide au logement de la CAF est très réduite (3,7 %).

En revanche, 39,6 % des enquêtés ont déjà bénéficié d'une aide financière d'Action Logement : aides à l'accession à la propriété (44,8 %), aides à la location ou aides aux travaux. Les enquêtés apparaissent globalement peu informés des aides. Si les aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) ou MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont les mieux identifiées (plus du tiers des enquêtés les connaissent), celles d'Action Logement ou les aides départementales ne sont connues que par 22 % des enquêtés. Et cela bien que 53,5 % des enquêtés connaissent Action Logement. Cette connaissance provient de plusieurs canaux d'information. Parmi ceux-ci, le comité d'entreprise est le plus cité (38,8 %), suivi de l'information par la DRH (22,3 %), puis Internet (15,5 %). On voit ici les marges de progrès qui pourraient être réalisées grâce à une meilleure mobilisation de tous les acteurs et par l'action syndicale.

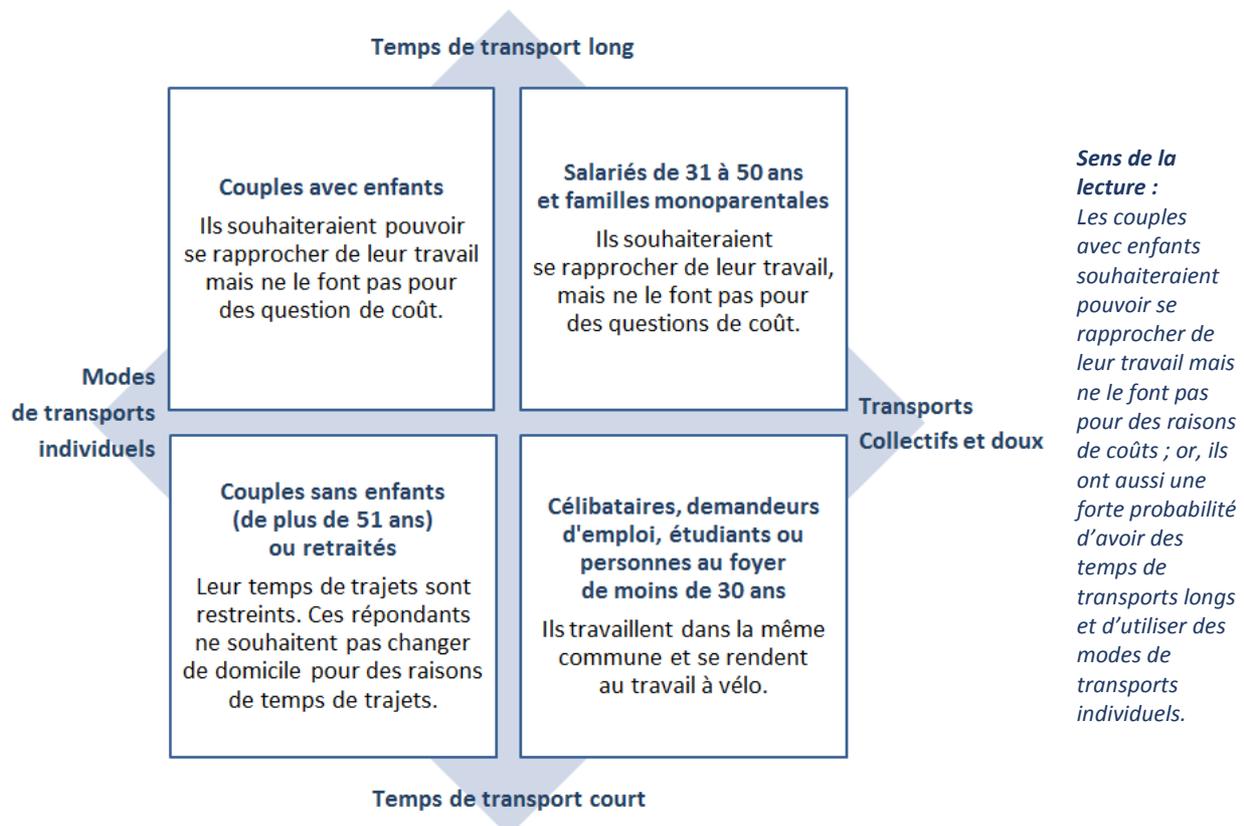
Le cumul des précarités ?



L'analyse des correspondances multiples fait apparaître trois profils de répondants selon les thématiques du questionnaire. Les groupes de salariés se distinguent en fonction des âges, des situations familiales et des niveaux de précarité.

Le schéma ci-dessous regroupe les questions relatives à la localisation géographique du logement par rapport au lieu de travail et aux déplacements domicile-travail. Sur un premier axe se trouvent les questions sur le lieu d'habitation et le temps de trajet que les individus doivent effectuer entre leur domicile et leur lieu de travail. Le second axe articule les questions relatives à la durée et aux modes de déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Il est ici question de l'appréciation que l'individu porte sur la durée du trajet domicile-travail.

Localisation géographique du logement par rapport au lieu de travail et aux déplacements domicile-travail



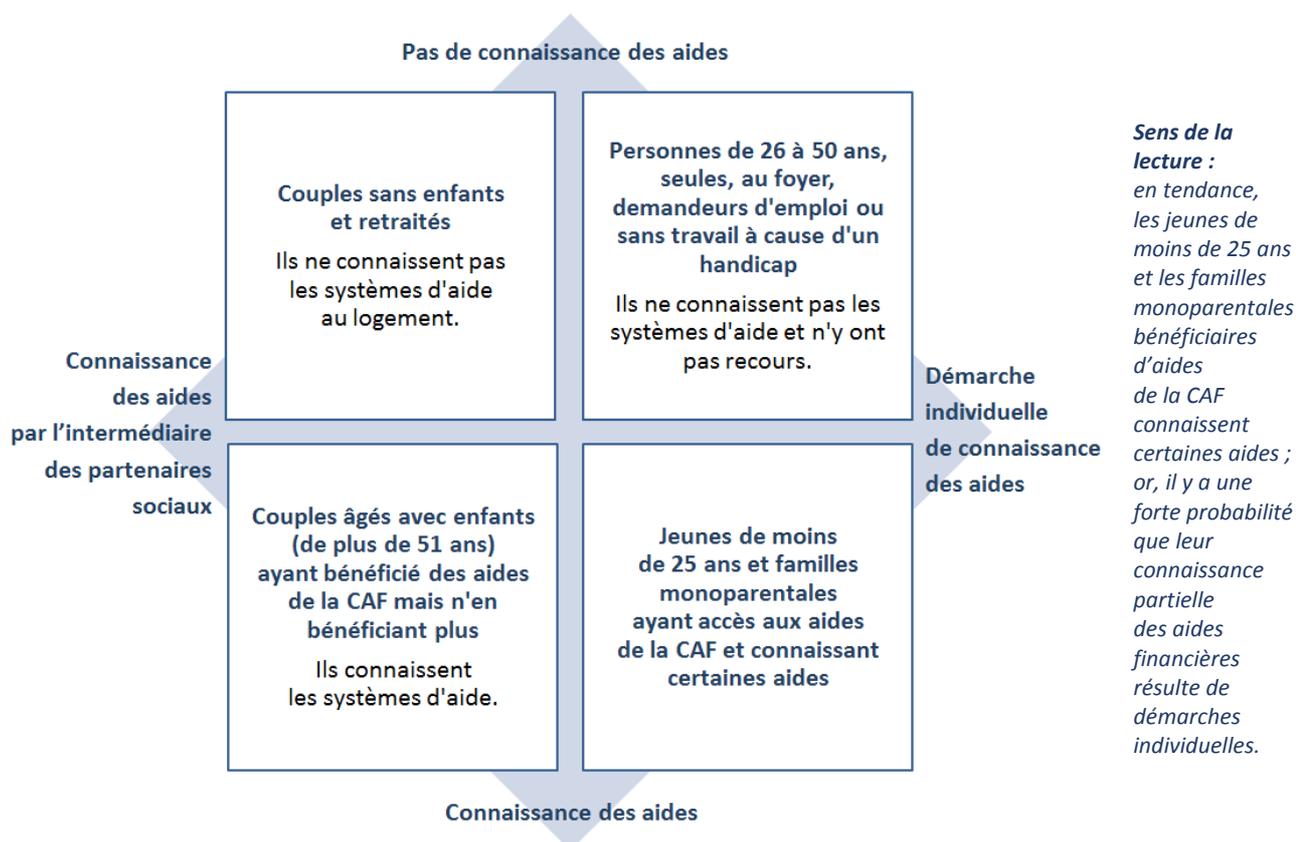
Le schéma ci-dessous regroupe les questions relatives à la connaissance et à l'utilisation des systèmes d'aide au logement.

Le premier axe comporte celles traitant de la connaissance des systèmes d'aides par les individus. Il s'agit de l'accès aux allocations logement délivrées par la CAF, de la connaissance des différents types d'aides à l'aménagement : aides au handicap (MPDH), aides départementales, aides à l'amélioration de l'habitat (ANAH) et aides délivrées par Action Logement.

Le second axe se compose uniquement des questions portant sur les « moyens de la connaissance de ces aides ». Les individus en ont-ils entendu parler au sein de leur entreprise, par le Comité d'entreprise (CE) ou les Ressources humaines (RH), par Internet ou par d'autres moyens ?

Quatre types de répondants se dégagent ici aussi en fonction de leur âge, de leur parentalité et de leur statut professionnel.

Connaissance et utilisation des systèmes d'aide au logement



Timo Giotto, doctorant en sociologie,
Centre d'étude et de recherche travail, organisation, pouvoir (Certop),
Université de Toulouse.

Février 2017